

aérien du Canada. Si ce que font les Américains en ce domaine nous préoccupe, ce qui se fait de l'autre côté du pôle nord devrait nous préoccuper au même titre. Je ne vois pas comment la décision des États-Unis peut être qualifiée de provocation susceptible de déclencher une guerre nucléaire. Je ne suis pas expert en la matière et je m'abstiens de formuler un jugement sur l'efficacité du réseau de missiles. Ce jugement, il appartient aux États-Unis de le faire. Mais si l'on demande si l'installation de ce système de défense est une incitation à la guerre, mon parti répond non. Autrement dit, nous ne pensons pas que cette décision renforcera la possibilité d'une guerre nucléaire. Tout porte à croire cependant qu'elle conduira à l'escalade des armements et que l'URSS augmentera sa capacité de construire des missiles destinés à percer tout système de défense pouvant être aménagé sur ce continent.

● (9.00 p.m.)

Ce système de défense d'engins antiengins pourrait bien conduire à l'escalade dans ce sens; cependant, je ne le crois pas provocateur.

Avec ce genre de système, il se pourrait fort bien qu'un engin égaré ou un engin lancé par erreur déclenche ce mécanisme de défense de l'ABM, au lieu de donner lieu à des reprécipitations massives. On pourrait même prétendre que le système de défense d'engins antiengins pourrait réduire la possibilité d'une guerre nucléaire déclenchée par accident. D'autre part, il pourrait conduire à une escalade des investissements dans les armes nucléaires.

Cette décision du président des États-Unis est regrettable, en raison de son effet sur les possibilités des États-Unis de venir en aide aux pays en voie de développement. Nous devrions, je le reconnais, souligner l'importance de tout effort dans le domaine du désarmement. Je souhaite que le premier ministre (M. Trudeau), lors de sa visite à Washington, fasse bien comprendre au président toute l'importance que notre pays attache au désarmement et qu'il lui fasse part de notre inquiétude.

La responsabilité des décisions relatives à la défense des États-Unis appartient au gouvernement américain, mais nous sommes des partenaires dans la défense, l'OTAN à l'étranger et la NORAD sur le continent.

Je n'accepte pas l'opinion exprimée par le premier ministre. Si je le comprends bien, nous ne saurions espérer aucun droit à des consultations sérieuses sur un système de missiles antimissiles, parce que nous avons choisi de ne pas participer à ce système. Nous

sommes des partenaires dans la défense continentale et, à ce titre, j'estime que nous avons le droit d'être consultés comme alliés et partenaires. Je ne crois pas que nous puissions compter avoir le droit de rejeter une décision prise par les États-Unis en ce qui concerne une question jugée vitale pour la défense de ce pays. En qualité de partenaires, nous avons, à mon avis, le droit d'être informés et d'avoir l'occasion d'exprimer nos opinions sur des questions qui se rapportent à la défense du continent, même si nous ne participons pas financièrement et administrativement à ce qui est proposé. Je rejette, monsieur l'Orateur, la position prise par le premier ministre à cet égard.

Si nous n'avons pas été consultés, le premier ministre devrait bien faire comprendre alors au président des États-Unis que, si nous devons être leur partenaire en matière de défense, nous devons être consultés et pleinement informés. Je ne sais à quel point nous avons été consultés à titre de voisin et allié des États-Unis. J'ai déjà parlé des relations spéciales qui unissent nos deux pays à cause de leur juxtaposition géographique. J'insiste sur le droit que nous avons d'être consultés.

Le gouvernement n'a pas défini de façon bien précise l'étendue des négociations qui ont eu lieu aux diverses étapes. Le premier ministre a déclaré qu'il y avait eu de brèves négociations aux différentes étapes, et pourtant, mardi, il expliquait que le gouvernement ne pouvait faire de déclaration précise car il n'avait pas eu le temps, depuis le vendredi précédent, d'étudier l'écheveau complexe des conséquences possibles. Je ne veux pas me montrer critique. Je ne peux en prédire les répercussions complexes, mais je sais que les Américains étudient, depuis quelques années déjà, la possibilité d'établir un système ABM aux États-Unis. J'ai peine à comprendre que les fonctionnaires intéressés et les ministres responsables ne reçoivent pas tous les renseignements nécessaires. Ils n'ont pas vraiment cherché à connaître toutes les répercussions. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement de notre pays, à titre de partenaire dans la défense du continent nord-américain, n'ait pas insisté pour recevoir tous les renseignements nécessaires afin de bien connaître tous les aspects de la question. S'il est vrai que nous sommes mal renseignés sur ces questions importantes, nous devons alors conclure que les relations du gouvernement avec celui des États-Unis laissent à désirer.

Je dois supposer que le Canada a été consulté ou informé assez tôt. Autrement, le gouvernement l'aurait dit franchement à la Chambre et il aurait protesté contre cette impolitesse des États-Unis. Je ne sais pas qu'il y ait eu de protestation. Sans chercher la